

Conseil Municipal

Du Jeudi 6 Novembre à 20H00

Présents : Mesdames SEVESTRE, ALLAIRE, SAMSON, GRANDJEAN, CUMANT, SABLERY, BRUN, BLANCHARD

Messieurs NEUVILLE, DUTEL, LE BARON, QUEMENER, DUBOURGUAIS, CORBIN, SOLVE.

Monsieur le Conseiller Général, Xavier CHARLES, est intervenu sur demande de Madame Le Maire pour nous exposer les différents choix possibles qui s'offrent à nous dans le cadre de la réforme territoriale. La loi n'est pas encore votée mais dès que ce sera fait elle sera applicable rapidement. Il faut donc anticiper et étudier les possibilités afin de déterminer la ou les plus cohérentes pour la communauté de communes de Cambremer. Sur les 6 choix possibles, deux sont d'entrée de jeu écartées (Argences et Troarn), qui s'orientent vers CAEN. Monsieur CHARLES a rencontré les quatre CDC :

-Mézidon aimerait un rapprochement logique avec Saint Pierre sur Dives

-Copadoz(Dozulé), territoire le plus ressemblant en terme de population et de configuration, semble faire le choix d'un rapprochement vers Caen. Ce qui ne correspond pas à nos aspirations.

- restent Pont-l'Evêque/Blangy et Lisieux : Lisieux cherche à passer la barre des 51 000Hab afin de devenir communauté d'agglomération. Il semblerait qu'elle se rapproche d'Orbec. Livarot étant indécis entre St pierre et Lisieux. Pont l'évêque représente 31 communes avec 16 000Ha. Actuellement elle gère les mêmes compétences que nous comme la scolarité par exemple.

L'orientation qui se dégage aujourd'hui n'est pas fixe et pour être affinée et ne pas se fermer de porte, les représentants de la CDC se doivent de rencontrer tous les interlocuteurs. D'autant que d'autres paramètres entrent en ligne de compte : La loi n'étant pas encore arrêtée, des incertitudes subsistent quant au nombre d'habitants définif obligatoire pour chaque regroupement (moins de 20 000 ou pas ?). Tout cela ne verra pas le jour avant minimum mi 2015 mais les démarches doivent être faites avant et les communes consultées.

Le devenir du canton de Cambremer a également été évoqué. Nous sommes rattachés à Lisieux 3 et Mézidon. Il y a une diminution par deux du nombre de cantons. Les conseillers généraux se présenteront en binôme, homme/femme et ne seront pas dissociables.

Après son intervention Monsieur Charles est remercié par le conseil pour ses informations apportées.

Validation du compte-rendu du dernier conseil municipal du 30/10/2014.

SIVU :

Suite au souci rencontré avec la création du SIVU, problème évoqué lors du conseil du 30/10/2014, les communes de Saint Laurent du Mont et de Cambremer doivent délibérer pour repousser la création du SIVU initialement voté au 1^{er} octobre 2014, afin de valider sa création au 1^{er} janvier 2015.

La délibération est prise en ce sens.

STATION D'EPURATION :

Madame le Maire présente un avenant N°5 qui fait suite aux actualisations de prix, avenant de la SAUR. Le solde étant négatif la SAUR avance un avenant de 3 140 € HT qui correspond à la mise en place d'une pompe supplémentaire non prévue au marché initial. Lors de la rencontre de cet après-midi avec Monsieur REBOURS, nous lui avons exposé nos réticences et lui avons proposé malgré tout une alternative, à savoir la prise en charge de la moitié du montant soit 1 500 € HT. Le conseil municipal donne son accord pour faire cette proposition.

TAXES ORDURES MENAGERES :

La délibération est prise pour que La secrétaire de Mairie fasse les démarches concernant la

récupération des taxes d'ordures ménagères auprès des différents locataires des bâtiments et logements de la commune.

SAUR :

Le conseil municipal, au vu des bilans annoncés et du compte-rendu fait sur l'entretien avec Monsieur BRUNEEL, percepteur, décide de ne pas augmenter la part communale de l'eau, qui reste donc inchangée à 3€ le m³, et vote un emprunt de 130 000€ pour couvrir le paiement des dernières factures.

AMELIORATION DE L'HABITAT :

La CDC a organisé une réunion d'information sur les aides aux personnes aux revenus modestes qui souhaitent effectuer des travaux engendrant des économies d'énergie. Une permanence est mise en place tous les 4^{ème} vendredi du mois. Elle démarre à Cambremer le 28/11/2014.

CHEMIN JACQUEMONT :

Une proposition de la famille JACQUEMONT a été faite à la commune pour la cession du chemin cadastré section C n° 120 ; aucune somme ne nous a été communiquée mais le conseil est d'accord sur le principe. Restent à savoir le montant demandé par la famille et les conditions de cession (frais de bornage ? frais de notaire ?)

CEREMONIES DU 11 NOVEMBRE 2014 :

Madame le Maire nous fait part des cérémonies qui se dérouleront le 11 Novembre dans plusieurs communes et rappelle à chacun que leur présence est souhaitée. Les enfants de l'école de Cambremer seront présents pour un chant.

ILLUMINATIONS DE NOEL :

Monsieur Neuville nous informe que les illuminations de Noël (guirlandes et autres) achetées en 2008 sont endommagées, irrécupérables pour certaines, et que de plus il n'est plus possible de se fournir en matériel incandescent. Il faudrait les guirlandes à leds. Des devis ont été demandés pour la restauration de ces guirlandes et l'achat de compléments de décoration. Nous n'avons pas tous les retours mais le budget pourrait avoisiner les 3 000 € HT. Le conseil émet un avis favorable à ces achats et charge Monsieur Neuville de faire le nécessaire.

Des dates d'ateliers « fabrication » des décorations et de mise en place sont décidées :

- ateliers : les 19/11/2014 et 27/11/2014 en accord avec les commerçants
- mise en place des décorations dans les sapins du village : le 2/12/2014

POUBELLES JAUNES :

Monsieur Corbin demande que soit contacté le SIDMA pour obtenir l'installation de conteneurs à sacs jaunes au niveau de la table de pique-nique de GRANDOUEY ». Il signale que des sacs jaunes étiquetés « non-conforme » n'ont pas été récoltés par le SIDMA dernièrement.

CIRCULATION RUE DE VERDUN :

Il est signalé de façon récurrente qu'il n'y a pas de panneau interdisant la circulation rue de Verdun aux horaires de l'école. Le panneau existant n'ayant pas été remis en place. Monsieur Neuville répond que le panneau qui avait été remis temporairement était menaçant car pas suffisamment fixé et que de ce fait il avait été retiré pour éviter tout incident.

Madame Samson remarque qu'il est indispensable d'être en cohérence avec les mesures annoncées si nous voulons faire respecter cette décision.

Le panneau va donc être remis dès que possible, les panneaux en ajout pour les horaires du mercredi vont être commandés.

PANNE DU CAMION DE LA COMMUNE :

Un litige nous oppose à DIVINOR et le service de garantie quant au règlement d'un devis annoncé de plus de 6 000 €. Nous considérons que pour un camion acheté depuis moins de 6 mois, la garantie devrait jouer. Ne trouvant pas d'accord satisfaisant avec le concessionnaire, nous avons fait appel au service juridique de notre assurance et nous lui avons fait parvenir le dossier. Ce dossier est à suivre...

SIDMA :

A compter du 1^{er} janvier 2015 les ordures ménagères ne seront ramassées qu'une fois par semaine dans le bourg y compris la période d'été. Le SIDMA argumente cette décision dans un souci d'économie. Le contrat renégocié avec les prestataires ayant considérablement augmenté, il a été proposé cette solution afin de ne pas avoir à augmenter de façon significative la facture du ramassage et donc la taxe sur les ordures ménagères. Le SIDMA signale aussi que le jour de collecte sera peut être changé et devrait en informer les communes courant décembre.

D. LEBARON :

Où en sommes-nous du projet local jeunes ?

N'ayant pas eu de réponse positive pour l'utilisation d'une salle à l'école située à côté de la cantine et, à priori, utilisée pour le périscolaire, nous avons évoqué la rénovation d'une partie des anciens locaux des employés communaux au coteau. Les travaux envisagés posent un problème car il faudrait envisager la totalité de la rénovation de ce bâtiment. C'est pourquoi, à ce jour, nous n'avons pas de solutions rapides et abordables.

Jean-Luc QUEMENER :

Il rappelle la date de la réunion de la commission communication (12 novembre 2014) qui devra finaliser le bon à tirer du 1^{er} bulletin municipal.

Il réédite sa demande sur la rénovation du mur du cimetière de Saint Pair du Mont qui ne fait que se dégrader.

Sébastien SOLVE :

Avons-nous des nouvelles de l'enlèvement de la voiture jaune ?

Madame le Maire répond qu'elle n'a pas plus de nouvelles, que l'affaire est toujours en cours avec la gendarmerie.

- La bouée à la station d'épuration a-t-elle été installée ? Monsieur Neuville répond que non mais elle a été demandée auprès du prestataire.

- Il aborde le problème des crottes de chiens qui jonchent nos trottoirs : Madame le Maire fera paraître un article dans le bulletin municipal. Il demande également que le trottoir, rue des Fleurs, soit retaillé.

Remplacement de Monsieur Christian HERMILLY : tant que Monsieur Hermilly sera en congé maladie, le remplacement sera effectué par Monsieur VIGNET, ce qui nécessite de renouveler son contrat qui n'était que de 6 mois et qui arrive à sa fin.

Madame le Maire remercie Sylvie Samson pour l'installation d'un hôtel à insecte, Place de l'Europe.